



## Coronavirus (COVID-19) : mise en place d'un fonds de soutien pour la filière automobile

- Fiche rédigée par l'équipe éditoriale de WebLex
- Dernière vérification de la fiche : 24/06/2020
- Dernière mise à jour de la fiche : 24/06/2020

### Sources :

- [Communiqué de presse du Ministère de l'économie et des finances du 23 juin 2020, n°2218](#)

Dans le cadre du plan de soutien à la filière automobile, publié le 26 mai 2020, le Gouvernement a mis en place un fonds de soutien aux investissements. Pour quoi faire ?

## Coronavirus (COVID-19) et fonds de soutien : vous pouvez candidater !

Pour aider la filière automobile, particulièrement fragilisée par la crise sanitaire et économique liée à la propagation du coronavirus, le Gouvernement a dévoilé, le 26 mai 2020, un « plan de soutien au secteur automobile », dans le cadre duquel un fonds de soutien aux investissements a été créé.

Bpifrance vient de publier un appel à manifestation d'intérêt (AMI), préalable à la mise en place effective du dispositif de soutien financier, ouvert à toutes les entreprises de la filière qui souhaitent investir dans leurs outils de production pour les rendre plus compétitifs.

Les financements proposés par ce fonds pourront permettre aux entreprises de développer des processus innovants, ou de mettre en place de nouveaux procédés en faveur de la transition environnementale (augmentation du réemploi de matériaux, recyclage, développement de pièces pour les véhicules hybrides ou électriques, etc.).

Si vous souhaitez candidater dans le cadre de cet AMI, vous pouvez vous connecter sur le site de la Bpifrance, à l'adresse : <https://www.bpifrance.fr/A-la-une/Appels-a-projets-concours/Plan-Auto-Programme-de-soutien-aux-investissements-de-modernisation-de-la-filiere-automobile-50040>

***Face à la propagation du coronavirus, de nombreuses mesures ont été prises par le Gouvernement. Certaines d'entre elles intéressent plus particulièrement les professionnels du secteur automobile et du transport...***

[Coronavirus \(COVID-19\) : les mesures pour le secteur de l'automobile et du transport](#)